

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BUREAU VERITAS

Registre international de classification de navires et d'aéronefs
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13.939.173 euros
Siège social : 17 bis Place des Reflets La Défense 2, 92400 Courbevoie
775 690 621 RCS Nanterre

Avis de convocation

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Bureau Veritas Registre international de classification de navires et d'aéronefs sont convoqués en assemblée générale mixte pour le lundi 2 juin 2008 à 15 heures, à l'adresse suivante : Eurosites, 28 avenue George V, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire

- présentation du rapport de gestion du directoire et du rapport du conseil de surveillance et lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (première résolution) ;
- approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'article 39-4 du CGI (deuxième résolution) ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (troisième résolution) ;
- affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende (quatrième résolution) ;
- approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et du rapport spécial des commissaires aux comptes (cinquième résolution) ;
- renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Hessler, membre du conseil de surveillance (sixième résolution) ;
- renouvellement du mandat de Monsieur Jérôme Charruau, membre du conseil de surveillance (septième résolution) ;
- renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Michel Ropert, membre du conseil de surveillance (huitième résolution) ;
- fixation du montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance (neuvième résolution) ;
- autorisation à donner au directoire en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions (dixième résolution) ;
- pouvoirs pour formalités (onzième résolution).

Résolutions relevant de l'assemblée générale extraordinaire

- présentation du rapport du directoire ;
- lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes ;
- autorisation à consentir au directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions autodétenues (douzième résolution) ;
- autorisation à consentir au directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions de la société acquises dans le cadre de tout programme de rachat d'actions (treizième résolution) ;
- pouvoirs pour formalités (quatorzième résolution) ;
- questions diverses.

L'avis préalable de réunion comportant le texte des résolutions qui seront soumises à cette assemblée a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 14 avril 2008 (Parution n°45) et a fait l'objet d'un avis rectificatif publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 2 mai 2008 (Parution n°53)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée. A défaut d'y assister personnellement, les actionnaires peuvent choisir dans les conditions décrites ci-après entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par leur conjoint ou par un mandataire lui-même actionnaire de la société ;
- adresser un formulaire de procuration sans indication de mandataire, auquel cas, il sera émis un vote favorable aux résolutions agréées par le directoire ;
- voter par correspondance.

Pour participer à l'assemblée, les actionnaires doivent justifier de la propriété de leurs titres, conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (le mercredi 28 mai 2008 zéro heure, heure de Paris) :

- pour l'actionnaire nominatif, par l'inscription de ses actions dans les registres de la Société (gérés par ses mandataires, BNP Paribas Securities Services ou Caceis Corporate Trust) ;
 - pour l'actionnaire au porteur, par l'inscription de ses actions à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans le cas d'un actionnaire non résident) dans le compte-titres tenu par l'intermédiaire habilité qui gère son compte. L'enregistrement comptable des titres doit être constaté par une attestation de participation délivrée par son intermédiaire habilité, qui apportera ainsi la preuve de sa qualité d'actionnaire.
- Participation personnelle à l'assemblée

Les actionnaires désirant participer personnellement à l'assemblée recevront, sur leur demande, une carte d'admission :

- l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande selon le cas, soit à BNP Paribas Securities Services, teneur du registre principal de la société à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, G.C.T. Service Emetteurs Assemblées, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris cedex 09, soit pour certains salariés qui en seront avisés dans la lettre de convocation qu'ils recevront, à CACEIS Corporate Trust, Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy-les-Moulineaux cedex 09 ;

- l'actionnaire au porteur devra adresser sa demande à BNP Paribas Securities Services (à l'adresse indiquée ci-dessus) directement ou via son intermédiaire habilité qui se chargera d'adresser sa demande à BNP Paribas Securities Services. Pour être prise en compte, cette demande devra en toutes hypothèses être accompagnée d'une attestation de participation fournie par son intermédiaire financier. BNP Paribas Securities Services fera alors parvenir à l'actionnaire au porteur une carte d'admission. L'actionnaire au porteur n'ayant pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris –(soit le mercredi 28 mai, à zéro heure, heure de Paris) devra se munir de son attestation de participation pour assister à l'assemblée.

Lors de l'assemblée générale, tout actionnaire devra justifier de sa qualité lors des formalités d'enregistrement.

Il est ici précisé que la demande de carte d'admission doit être faite le plus tôt possible et compte tenu des délais d'acheminement postaux, si possible, au plus tard le mardi 27 mai 2008.

Vote par correspondance ou par procuration

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera adressé directement aux actionnaires inscrits au nominatif. Les actionnaires au porteur pourront obtenir ce formulaire, directement auprès de BNP Paribas Securities Services (à l'adresse indiquée ci-dessus) par lettre recommandée avec accusé de réception en accompagnant leur demande d'une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire financier habilité, ou via leur intermédiaire financier habilité qui se chargera d'adresser à BNP Paribas Securities Services (à l'adresse indiquée ci-dessus) une demande écrite accompagnée d'une attestation de participation.

Cette demande devra être reçue au Service assemblées de BNP Paribas Securities Services (à l'adresse indiquée ci-dessus) au plus tard six jours avant la date de réunion de cette assemblée, soit le mardi 27 mai 2008.

Le formulaire de vote par correspondance devra être renvoyé :

- concernant les actionnaires au nominatif, selon le cas, soit à BNP Paribas Securities Services (à l'adresse indiquée ci-dessus), soit pour certains salariés qui en seront avisés dans la lettre de convocation qu'ils recevront, à CACEIS Corporate Trust (à l'adresse mentionnée ci-dessus),

- concernant les actionnaires au porteur, soit directement à BNP Paribas Securities Services (à l'adresse indiquée ci-dessus), par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée d'une attestation de participation fournie par leur intermédiaire financier habilité, soit via leur intermédiaire financier habilité qui se chargera de l'adresser à BNP Paribas Securities Services (à l'adresse indiquée ci-dessus), accompagné d'une attestation de participation.

BNP Paribas Securities Services ou CACEIS Corporate Trust selon le cas, devront le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée, soit le vendredi 30 mai 2008.

L'actionnaire, lorsqu'il a déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation.

Des questions écrites peuvent être envoyées, conformément à l'article L. 225-108 al. 3 du Code de commerce, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du directoire, soit au plus tard le mardi 27 mai 2008. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par les établissements bancaires mandatés par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les documents et informations relatifs à l'Assemblée Générale Mixte dont la mise à disposition est requise en application des dispositions légales et réglementaires peuvent être consultés au siège social par les actionnaires de la Société dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actionnaires de la Société peuvent bénéficier de l'envoi des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sous réserve d'en formuler la demande par écrit, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la tenue de l'Assemblée Générale Mixte, soit jusqu'au mercredi 28 mai 2008 :

— s'agissant des actionnaires dont les actions sont inscrites au porteur qui justifieront de cette qualité par la production d'une attestation de participation fournie par leur intermédiaire habilité : auprès de BNP Paribas Securities Services, G.C.T. Service Emetteurs Assemblées, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris cedex 09 ;

— s'agissant des actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif : auprès de BNP Paribas Securities Services, G.C.T. Service Emetteurs Assemblées, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris cedex 09 ;

— s'agissant des actionnaires inscrits au nominatif dans le sous registre salarié tenu par CACEIS Corporate Trust : auprès de CACEIS Corporate Trust CACEIS Corporate Trust, Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy-les-Moulineaux cedex 09.

Le Directoire